

La formation terminologique comme perfectionnement professionnel

La banque de terminologie Termdat

Le 13 novembre 1987, le Conseil fédéral – le Gouvernement de la Confédération suisse – a conclu un accord de coopération en matière de terminologie avec la Commission des Communautés européennes. Cet accord prévoit que les administrations de la Confédération et de la Communauté mettent en commun leurs fonds terminologiques dans la banque Eurodicautom, échangent régulièrement les nouvelles entrées, collaborent au développement du progiciel et coordonnent leurs travaux terminologiques. Aux termes de cet accord, l'Administration fédérale a repris les données terminologiques et les logiciels d'Eurodicautom sur sa propre installation informatique. Depuis septembre 1988, Eurodicautom est disponible sur Termdat (1), banque de données terminologiques de l'Administration fédérale. La banque peut être consultée par tous les organismes publics de Suisse.

Avec la mise en exploitation de Termdat commence la réalisation du

projet du même nom, qui remonte à 1982, année où le Conseil fédéral donnait mandat à un groupe de travail "terminologie" d'élaborer, à titre d'aide à la traduction, une banque de terminologie ayant les fonctions suivantes :

- Enregistrer la terminologie juridique et administrative ainsi que les vocabulaires spécialisés du domaine public ;
- Renforcer l'harmonisation de ces terminologies ;
- Mettre ces terminologies à disposition des traducteurs, mais aussi des rédacteurs de textes spécialisés, afin de faciliter leur activité et accroître la fiabilité terminologique de leurs travaux.

Les cours de terminologie organisés par la Chancellerie fédérale

Pendant la phase préparatoire du projet Termdat, la Chancellerie de la Confédération suisse - l'état-major gouvernemental - a organisé des cours de terminologie. Ces cours visent à initier des linguistes et des fonctionnaires spécialistes de l'administration à l'activité terminologique, afin de les préparer à participer à des projets de terminologie dans leur domaine de compétence.

(1) La banque Termdat est gérée par le Service de terminologie, Chancellerie de la Confédération suisse, Palais fédéral, CH-3003 Berne.

Suisse

Situation de départ

La conception des cours de terminologie s'est inspirée des considérations suivantes :

- Trilinguisme de l'administration fédérale ;
- Décentralisation de l'activité terminologique ;
- Participation des spécialistes aux travaux terminologiques ;
- Coopération terminologique avec d'autres organismes.

Le trilinguisme de l'administration est le principal point de départ du projet Termdat. Les publications officielles de la Confédération sont pour une grande part - la législation ainsi que la *Feuille fédérale* (journal officiel de la Confédération) en totalité - rédigées dans les trois langues officielles : allemand, français, italien. Les textes les plus importants paraissent même dans la quatrième langue nationale, le romanche. À cela s'ajoute que le rapide développement des nouveaux domaines d'activité de l'administration (environnement, énergie, trafic, coopération internationale, notamment) a suscité une intense activité législative, accru fortement le volume des traductions et multiplié les difficultés terminologiques.

La décentralisation s'est imposée dès le début comme la seule forme d'organisation rationnelle, et ce pour deux raisons : d'une part, le savoir terminologique fiable est détenu par les offices et services spécialisés, répartis dans les sept départements (ministères) de l'administration, tandis que d'autre part, les traducteurs (en leur qualité

d'experts linguistiques) le mieux familiarisés avec les diverses spécialités, sont ceux-là mêmes qui sont attachés aux offices et services compétents. D'ailleurs, les expériences faites par d'autres organismes ont montré qu'un service de terminologie central doté d'un effectif modeste ne pourrait élaborer à lui seul les diverses terminologies en vue de leur entrée en temps utile dans la banque. Quant à un vaste service central de terminologie, il était tout simplement impensable, ne serait-ce qu'en raison des restrictions imposées par la politique du personnel. Il était donc tout indiqué de reprendre l'organisation décentralisée de la traduction dans l'Administration fédérale : les quelque 170 traducteurs et traductrices à titre principal et 80 à titre accessoire sont dispersés dans les différents offices et services rattachés aux sept départements.

Nous ne voulions pas non plus limiter notre projet de banque de terminologie à une collaboration avec l'Administration fédérale, car son ambition, consistant à saisir l'ensemble de la terminologie du domaine public de la Suisse et à mettre ces données à la disposition d'un large cercle d'utilisateurs, dépasse ses capacités. C'est pourquoi le projet Termdat a envisagé dès le début une collaboration avec des organismes extérieurs à l'administration. Nous avons donc sollicité et obtenu la coopération du Bureau de terminologie de la Commission des Communautés européennes à Luxembourg. En Suisse, le Canton de Berne, bilingue, soucieux pour des motifs semblables à ceux de l'Administration fédérale de développer la terminologie du domaine public, a été le premier à se rallier à notre projet. Les perspectives de collaboration avec d'autres organismes publics sont d'ores et déjà prometteuses.

Le programme

Toujours en fonction de ces données de départ, les critères suivants ont été retenus pour la programmation de nos cours de terminologie.

Les cours devaient être ouverts aux participants des trois langues officielles. En pratique, ils ont été donnés en allemand et en français. Nous savions que nos collègues italophones, en raison de leurs dons linguistiques, seraient à même de suivre les cours dans l'une de ces deux langues. Nous voulions aussi mener simultanément les cours en allemand et en français et tenir des séances communes permettant une discussion approfondie des questions et une meilleure reconnaissance des difficultés terminologiques propres à chacune des deux langues.

Nous ne voulions pas initier uniquement des traducteurs à la terminologie, considérant qu'ils sont déjà, en règle générale, les plus aptes à résoudre les problèmes qu'elle pose. Nous estimions devoir encourager, dès le départ, les spécialistes des divers domaines à participer au projet Termdat, afin de bénéficier des savoirs spécialisés des offices et services de l'administration. Le programme du cours devait donc tenir compte de leurs besoins et intérêts. Il s'agissait surtout de présenter les bases théoriques de manière abordable pour tous les participants, y compris ceux ne disposant pas d'une formation particulière en linguistique et en traduction.

Le cours ne devait pas requérir un temps excessif de la part des

participants, si nous voulions nous assurer le concours des fonctionnaires spécialisés. En effet, en raison de leur savoir et de l'importance des fonctions qu'ils exercent dans les organes centraux de leurs offices, ils sont particulièrement bien placés pour collaborer aux travaux terminologiques et pour donner les impulsions nécessaires dans leurs services respectifs. Par contre, les offices sont peu enclins à se séparer, même temporairement, de tels collaborateurs, à plus forte raison pour acquérir une formation dont l'utilité n'était pas immédiatement évidente.

Enfin, nous devons tenir compte, dans la conception de notre programme, et en particulier dans sa partie méthodologique, de notre partenaire principal, le Bureau de terminologie de Luxembourg, et des caractéristiques de sa banque de terminologie, Eurodicautom; en effet, le projet d'accord de coopération terminologique prévoyait, déjà alors, qu'en contrepartie de la reprise de la banque et du logiciel, nous devrions fournir un apport terminologique adapté aux exigences formelles et qualitatives d'Eurodicautom.

En résumé, le but général du cours était d'initier, en un temps aussi bref que possible, le plus grand nombre de spécialistes et de traducteurs aux méthodes de la production terminologique afin d'assurer un bon départ au projet de terminographie assistée par ordinateur.

Compte tenu des critères précédents, nous avons conçu la formation en terminologie sous forme de cours intensifs de trente heures suivis parallèlement à l'activité professionnelle. La conception même du cours s'est révélée laborieuse. Il fallait définir un programme équilibré, fournir les bases théoriques dans une juste proportion, et présenter les notions fondamentales en veillant à les associer étroitement à la pratique, le tout en 30 heures. Et d'ailleurs, la terminologie était pour nous-mêmes alors une terre inexplorée, et un enseignement terminologique qu'il eût suffi de reprendre en l'adaptant

n'existait pas en Suisse à l'époque (1984).

Le défi n'était pas moindre pour les deux enseignants qui durent mettre au point le programme du cours dans ses détails. Il s'agissait en effet d'initier des traducteurs et des spécialistes, dans les conditions pédagogiquement et psychologiquement peu favorables d'un cours intensif parallèle à l'activité professionnelle, à une méthodologie dont maints participants ne voyaient guère l'utilité immédiate pour leur travail. À cela s'ajoutait l'extrême diversité des participants quant à leur formation, entourage professionnel, charge de travail, fonction, sans parler de l'âge. Il fallait tenir compte de tout cela pour motiver les participants, pour retenir leur attention, et finalement pour les amener à un niveau de connaissances sensiblement identique.

Bilan et perspectives

Q

uatre cours de terminologie ont été organisés jusqu'ici par la Chancellerie

fédérale. Ils ont été suivis par plus d'une centaine de participants, dont deux tiers de traducteurs pour un tiers de spécialistes (juristes, ingénieurs, etc.). Ces cours ont été dispensés par messieurs Reiner Arntz, professeur à l'Université de Hildesheim, et Bruno de Bessé, chargé de cours à l'École de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève.

Après chaque cours, les participants ont été invités à donner leur avis au moyen d'un questionnaire où ils ont pu formuler des critiques ainsi que des suggestions en vue de l'amélioration du programme. Ce sondage a montré que

tant le contenu que l'organisation du cours dans le temps ont donné largement satisfaction, malgré les exigences qu'une telle formation intensive, dispensée à des fonctionnaires en exercice, a imposées tant aux professeurs qu'aux participants.

Les participants ont cependant jugé qu'il fallait réserver une part encore plus importante à la formation pratique. C'est donc sur elle que nous entendons axer nos cours à l'avenir, d'autant plus que la banque Termdat est maintenant opérationnelle. Tout en mettant l'accent sur une recherche terminologique systématique, plutôt que sur des travaux ponctuels ou ad hoc, nous renforcerons donc l'aspect pratique, sans toutefois négliger les bases théoriques.

Nous croyons pouvoir dire en conclusion que les cours de terminologie organisés par la Chancellerie fédérale ont été réussis. Le but visé a été atteint: initier, à titre de perfectionnement professionnel, un nombre important de spécialistes et de traducteurs, en un temps bref, aux méthodes et exigences de la terminologie, et les rendre ainsi à même de participer efficacement à des travaux terminologiques par la suite.

Autre retombée positive: depuis que cette possibilité de formation existe dans l'Administration fédérale, l'intérêt pour la terminologie n'a cessé de croître. La preuve éloquente en est la longue liste de préinscriptions aux prochains cours.

*Rolf Moos,
Chancellerie de la Confédération suisse,
Chef du Service de terminologie,
Berne.*